

FAQ

TéléService Orientation

1. Quelle est la différence entre TSO et ORIENTATION et quelle est leur interaction ?

TSO est l'application à destination des parents uniquement, ORIENTATION est à destination des établissements. La synchronisation des données entre ces 2 applications se fait de nuit. Après la saisie dans ORIENTATION, toujours attendre la synchronisation avant réouverture du TSO.

2. Où retrouve-t-on la gestion du module Orientation et celui des téléservices ?

Sur le portail ARENA, dans la rubrique « Scolarité du 2nd degré », on retrouve les deux fonctionnalités liées à la phase d'orientation :

- Vie de l'établissement : le chef d'établissement ferme le téléservice pendant les conseils de classe (les parents ne peuvent plus modifier leurs choix).
- Orientation/suivre la procédure : on retrouve les outils déjà utilisés par le passé. Le chef d'établissement renseigne les décisions prises en conseil de classe.

The screenshot shows the ARENA portal navigation menu. The 'Scolarité du 2nd degré' menu item is highlighted with a red box. Two red arrows originate from this menu item: one points to the 'Orientation' sub-menu, and the other points to the 'Vie de l'établissement' sub-menu. Both sub-menus are also highlighted with red boxes.

- Scolarité du 2nd degré**
 - Base élèves établissement (BEE)
 - Commun
 - Administration Téléservices
 - Consultation
 - Consultation et export
 - Mise à jour
 - Nomenclatures
 - Application dédiée aux parcours éducatifs
 - Folios
 - ADAGE - Application Dédiee À la Généralisation de l'EAC
 - Cahier de texte
 - Accès à Cahier de Texte
 - Vie scolaire
 - Accès à Vie scolaire
 - Absences
 - Gestion de l'absentéisme en établissement (ABSENCE)
 - Décrochage scolaire
 - Suivi des élèves
 - Échanges avec le SIEI
 - Orientation
 - Suivre la procédure
 - Statistiques
 - Affectation des élèves (AFFELNET)
 - Affectation en lycée
 - Affectation entrée en 6ème
 - SIPA (suivi des inscriptions)
 - Ecole ouverte (EO)
 - Accès chef d'établissement
 - Accès administration
 - Accès scolarité
 - Livret Scolaire du Lycée (LSL)
 - Accès au livret scolaire
 - Plateforme d'échanges
 - Gestion des certificats
 - Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré
 - 3ème Prépa-Métiers
 - Application pour les inscriptions et les dérogations (AIDAS)
 - CVL-CAVL
 - Livret Scolaire Unique du CP à la 3ème (LSU)
 - Accès au Livret Scolaire Unique
 - Vie de l'établissement
 - Accès à Vie de l'établissement
 - Evaluation
 - Accès à Evaluation

The screenshot displays the SIECLE 'Vie de l'Établissement' web interface. At the top, the header includes the Ministry of National Education and Youth logo, the text 'SIECLE Vie de l'Établissement', and a 'Bienvenue' message. Below the header, there are navigation tabs: 'Tableau de bord', 'Enseignements', 'Emploi du temps', 'Initialisation / Mise à jour', and 'Services en ligne'. The main content area is divided into two columns. The left column contains a 'Tableau de bord' section with a message about configuring online services and two options: 'Choisissez votre mode de fonctionnement' and 'Initialiser Vie de l'établissement'. The right column contains a 'Services en ligne' section with a list of services and their status: 'Affectation après la 3^e' (OUVERT), 'Bourse de collège' (OUVERT), 'Bourse de lycée' (OUVERT), 'Cahier de textes' (FERMÉ), 'Emploi du temps' (FERMÉ), 'Evaluation' (FERMÉ), 'Fiche de renseignements' (OUVERT), 'Folios' (OUVERT), 'Livret scolaire (CP - 3^e)' (OUVERT), 'Orientation' (OUVERT), 'Paiement des factures' (FERMÉ), and 'Vie scolaire' (FERMÉ). A red box highlights the 'Orientation' service, which is currently set to 'OUVERT'.

2. Que doivent saisir les parents sur le portail Téléservice Orientation ?

Comme nous sommes dans la phase d'orientation, la famille doit seulement saisir une voie d'orientation : 2^{nde} Générale ou 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP. C'est seulement pendant la phase d'affectation (Téléservice Affectation) que les parents devront saisir un vœu pour chaque spécialité de CAP ou de bac professionnel et chaque établissement souhaité.

3. Les élèves d'ULIS doivent-ils faire une saisie TSO ?

Oui, TSO est ouvert aux familles de tous les élèves de 3^{ème} (G, SEGPA, PM) et de 2^{nde} GT qu'ils soient ou non en situation de handicap.

4. Dans l'établissement la majorité des élèves de 3ème et leurs parents se connectent à travers ATEN et non EDUCONNECT. Seulement les nouveaux élèves sont connectés avec EDUCONNECT. Est-ce que cela les empêchera de faire les vœux ? Faut-il leur redonner des codes ?

L'outil d'administration des comptes ATEN ne fonctionne pas (flash) mais les comptes ne sont pas désactivés.

Ce qui veut dire que si un parent rencontre un problème avec son compte (ex. perte de mot de passe), on ne peut rien faire et il est obligé de se connecter avec *EDuConnect*,

Communication aux parents : ci-dessous le message qui figure sur le guichet d'authentification ATEN à l'attention des parents :

« *EDuConnect remplace dorénavant ATEN pour votre accès aux téléservices et à Mon Bureau Numérique.*

Nous vous invitons à procéder DES A PRESENT à l'activation de votre compte EDuConnect, en relation avec votre établissement. »

5. Doit-on utiliser le dossier papier parallèlement à TSO/TSA notamment en cas de procédure d'appel des familles ?

Le dossier papier est toujours disponible afin de recueillir les intentions puis les demandes définitives des familles les plus éloignées du numérique. La procédure papier est également maintenue pour les situations de désaccord et pour la phase d'appel (document mis à disposition dans Siècle Orientation et dans le guide des procédures). Les fiches de dialogue sont toujours imprimables via ORIENTATION (voir fiche A05 : fiche de dialogue) ou téléchargeables dans le guide des procédures fiche A21 pour les 3^{ème} et fiche A22 pour les 2GT.

6. L'accès à la voie professionnelle (hors cas Rebondir,) peut-elle correspondre à la demande d'un stage passerelle ? Si oui cela est-il possible dans le contexte actuel ? Sinon, cela peut-il se résumer à un entretien avec le chef d'établissement avec avis ? Ou tout simplement par le seul dossier prépam ?

Une famille d'élève de 2GT sollicitant un accès à la voie pro ne pourra pas demander de stage passerelle via TSO, notre paramétrage académique ne le permet pas. La procédure pour cette réorientation nécessite un avis de chef d'établissement d'accueil comme les années précédentes, mais le format devra s'adapter à la situation sanitaire. L'immersion et l'entretien en présentiel ne seront sans doute pas possible. Il faudra, comme l'an passé, utiliser le téléphone ou la visio et s'appuyer sur les éléments du dossier prépam.

7. Pour cette phase provisoire, les vœux d'enseignements de spécialités (au nombre de 4) saisis par les responsables des élèves concernés par une poursuite en 1G apparaissent classés par ordre alphabétique. La même saisie effectuée par la secrétaire de scolarité reste dans l'ordre de préférence exprimée par les interlocuteurs. Pourquoi cette différence ?

Le mode de saisie n'est pas le même dans TSO et dans Orientation. Dans TSO, les familles doivent cocher les enseignements de spécialités souhaités sans pouvoir les hiérarchiser alors que dans Orientation, le chef d'établissement doit remplir des cases dans un menu déroulant pour le premier enseignement de spécialité, le deuxième... Nous demanderons une évolution afin que les familles puissent également hiérarchiser leurs demandes dans TSO.

8. Si une famille exprime pour son enfant le souhait d'une poursuite en 1G avec un ou deux enseignements de spécialités non proposés au sein de l'établissement, elle ne peut saisir qu'un seul choix qui figure alors à la suite des 4 vœux qui doivent être obligatoirement saisis. Quelle est la démarche à conseiller aux familles pour faire figurer en ligne deux enseignements de spécialités hors établissement ?

L'application nationale ne le permet pas. Il faut simplement rassurer les familles en leur indiquant que ces vœux ne sont que provisoires et qu'ils pourront demander les enseignements de spécialités souhaités lors de la phase définitive et surtout lors de la demande d'affectation.

- 9. Dans le cas d'un choix de filière technologique, à ce stade des intentions provisoires, on ne peut pas faire figurer de façon précise l'option choisie. Par exemple, le choix de la filière STL ne s'accompagne pas d'une précision sur l'option (Biotechnologies ou Sciences Physiques et Chimiques du Laboratoire). Derrière cette remarque, se pose une nouvelle fois la question de l'exploitation des données en termes de structure prévisionnelle.**

L'application nationale ne permet pas de demander la spécialité de 1^{ère} STL lors de la phase provisoire mais cela sera possible pour la phase définitive.

- 10. Pour les vœux qui faisaient jusqu'à présent l'objet d'une procédure par "dossier papier" (par exemple, filière hôtelière), la demande sera-t-elle à effectuer sur TSO ? Jusqu'à présent, la vigilance était requise pour certaines procédures pour lesquelles le calendrier d'examen des dossiers était décalé dans le temps, y aura-t-il une alerte adressée par la plateforme pour alerter les familles à l'approche de la date limite de dépôt du dossier ? Idem, pour les demandes de formations hors académie ?**

Il est important de ne pas confondre l'orientation et l'affectation. TSO est utilisé pour tous les vœux d'orientation quelle que soit la modalité d'admission dans la série ou dans la spécialité. La famille peut indiquer son souhait d'intégrer la voie technologique et, par exemple la filière STD2A, mais ceci ne dispense pas l'élève de compléter le dossier de demande d'admission dans cette série.

Il reste de la responsabilité de l'établissement d'être vigilant aux souhaits de leurs élèves, de leur fournir les dossiers adéquats et de leur signaler les dates à respecter.

L'application est nationale et chaque académie a ses propres procédures. Orientation ne nous permet pas d'insérer des informations sur ces procédures spécifiques, il n'y a donc aucune alerte possible.

- 11. Quand le nouvel enseignement de spécialité Education physique, pratiques et culture sportive sera-t-il visible dans TSO ?**

L'enseignement de spécialité Education physique, pratiques et culture sportive sera ajouté à ORIENTATION lors de la prochaine mise à jour de l'application mi-février.

- 12. Les élèves avec décision unique CAP doivent-ils aussi saisir leurs intentions d'orientation ?**

Oui, comme tout élève de 3^{ème}.

- 13. Où trouver les documents explicatifs TSO et ORIENTATION ?**

Les guides pour le Chef d'établissement, les flyers à destination des parents ainsi que les fiches utilisateurs sont dans ARENA via DELIS sous Scolarité du 2nd degré --> Orientation

- 14. Y aura-t-il une distinction nette dans le calendrier entre TSO et TSA ?**

Probablement pas, car TSA peut aussi apporter des éléments d'information sur les choix d'orientation.

- 15. Un seul parent peut faire la saisie des vœux. Quand les parents sont séparés comment cela se passe-t-il ? L'autre parent peut-il y avoir accès ?**

Le premier représentant légal qui saisira les intentions sur TSO aura la main sur la procédure. L'autre recevra un mail récapitulatif des intentions et sera informé à chaque étape. S'il souhaite modifier quelque chose il devra prendre contact avec le représentant qui a procédé à la saisie, et, en cas de désaccord, prendre contact avec le chef d'établissement.

16. La signature des représentants légaux est-elle toujours nécessaire ?

Si la famille procède à une saisie via TSO, cela fait office de signature puisque les codes d'accès de chaque représentant légal est unique et personnel. La signature est indispensable lorsque la procédure se fait sous format papier (pour les familles les plus éloignées du numérique) ou lors de la phase de dialogue et d'appel en cas de désaccord avec la famille en phase définitive.

ORIENTATION

1. Comment déléguer les droits de suivi des inscriptions aux professeurs principaux ?

Les professeurs principaux, repérés en tant que tels dans STS Web, sont automatiquement reconnus par l'application Orientation. Sur le portail ARENA, dans la rubrique « Scolarité du 2nd degré », ils peuvent ainsi suivre la procédure Orientation pour leur classe sur le réseau pédagogique (pas besoin de clé OTP). Attention, si le chef d'établissement a utilisé la délégation des droits sur le portail ARENA, les professeurs principaux ont accès à toutes les classes de l'établissement avec les mêmes droits que le chef d'établissement.

2. Comment extraire les vœux provisoires de vos élèves ?

Vous pouvez faire un export de vos élèves en cliquant sur l'icône verte en haut à gauche (cf.n°4 ci-dessous) :
- pour les 3^{èmes}

The screenshot shows the 'Orientation - Suivre la procédure (Année 2019-2020)' interface. On the left is a sidebar with the French Republic logo and the Ministry of National Education and Youth. The main content area has a search bar with fields for 'Palier' (set to '3EME'), 'Division', 'MEF', 'Nom', and 'Prénom', followed by a 'Rechercher' button. A table below the search bar has columns for 'Nom Prénom', 'Né(e) le Div.', 'Entretien orient. avec le prof. principal', 'PHASE PROVISOIRE', and 'Avis pr'. A green export icon is located in the top left of the table area. Red circles and arrows highlight: 1. 'Liste des élèves' in the sidebar; 2. the '3EME' dropdown; 3. the 'Rechercher' button; 4. the green export icon.

- pour les 2nde GT

SUIVRE LA PROCÉDURE

- Liste des élèves
- Paramétrage des enseignements de spécialité proposés dans l'établissement
- Suivi des saisies TS

FICHES DE DIALOGUE

- Signature numérisée
- Impression des fiches de dialogue

► Demandes d'orientation en première générale

Des élèves ont demandé une première générale.
 Pour exporter la liste des enseignements de spécialité souhaités en phase provisoire, cliquez ici :

Elèves 1ères générales

liste de tous les voeux

Nom Prénom INE	Né(e) le Div.	Entretien orient. avec le prof. principal	PHASE PROVISOIRE		PHASE DÉFINITIVE		Désaccord / entretien avec le chef d'établissement	Appe
			Intentions de la famille	Avis provisoires du conseil de classe	Choix définitifs de la famille	Propositions du conseil de classe Réponse de la famille		

3. Doit-on saisir tous les élèves du niveau 3^{ème} et 2nde GT dans ORIENTATION ?

Oui. Même les élèves qui ne suivent pas la procédure jusqu'au bout, comme ceux à qui vous proposerez un redoublement exceptionnel ou un parcours particulier, doivent être saisis « Hors procédure » dans ORIENTATION via la liste des élèves.

Élève hors procédure

Élève

Nom []
 Prénom []
 INE 08 []

Raison pour laquelle l'élève ne peut pas suivre l'intégralité de la procédure d'orientation []

Annuler Valider

De même, un élève de 3^{ème} qui souhaite une formation en apprentissage doit saisir son vœu d'orientation : 2^{nde} pro ou 1^{ère} année de CAP. La modalité de formation pourra être précisée par la suite.

- 1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.